

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1350 De la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale concernant des avances consenties par la Caisse Centrale de Coopération Economique du Territoire dans le cadre des programmes FIDES .

n° 1350 De la

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
4 novembre 1963

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1963

Date du numéro  
30 novembre 1963

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 489 du 29 octobre 1963 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale habilitant le Chef du Territoire à signer une Convention portant consolidation des avances consenties par la Caisse centrale de Coopération économique du Territoire dans le cadre des programmes FIDES.